|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24)New Delhi, 15-24 octobre 2024 |  |
|  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | Addendum 32 auDocument 36-F |
|  | 23 septembre 2024 |
|  | Original: anglais |
|  |
| Administrations des États arabes |
| projet de nouvelle rÉsolution [arb-sp] – Planification stratÉgique au sein du Secteur de la normalisationdes tÉlÉcommunications de l'UIT |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | Le présent projet de nouvelle Résolution vise à faire progresser l'action menée pour que l'UIT-T soit en adéquation avec sa mission de manière plus intégrée et plus globale. La planification stratégique est un processus transversal qui peut également comprendre: la planification stratégique et la restructuration des commissions d'études de l'UIT-T, la mobilisation du secteur privé, les réunions de hauts dirigeants, etc. La planification stratégique est un processus essentiel de l'approche en matière de gestion axée sur les résultats (GAR). En conséquence, le présent projet de nouvelle Résolution vise également à intégrer la GAR de manière systématique, non seulement au niveau de la planification opérationnelle mais aussi au niveau stratégique. |
| **Contact:** | Mohamed Amine BENZIANEMinistère des postes et télécommunicationsAlgérie | Courriel: mohamed.benziane@algerietelecom.dz |

ADD ARB/36A32/1

PROJET DE NOUVELLE RéSOLUTION [ARB-SP] (New Delhi, 2024)

(New Delhi, 2024)

Planification stratégique au sein du Secteur de la normalisation
des télécommunications de l'UIT

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (New Delhi, 2024),

rappelant

*a)* le Rapport JIU/REP/2012/12 du Corps commun d'inspection (CCI) de l'ONU intitulé "Planification stratégique dans les organismes du système des Nations Unies";

*b)* le Rapport JIU/REP/2017/6 du CCI intitulé "La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement";

*c)* le Rapport JIU/REP/2020/5 du CCI intitulé "Gestion du risque institutionnel: approches et utilisations dans les entités des Nations Unies";

*d)* la Résolution 71 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Plan stratégique de l'Union pour la période 2024-2027";

*e)* la Résolution 151 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Amélioration de la gestion axée sur les résultats à l'UIT";

*f)* la Résolution 68 (Rév. Hammamet, 2016) de l'AMNT, intitulée "Évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT";

*g)* la Résolution 99 (Genève, 2022) de l'AMNT, intitulée "Examen de la réforme structurelle des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT",

reconnaissant

*a)* que, pour que l'UIT-T continue de jouer un rôle pertinent dans l'environnement mondial de la normalisation, il y a lieu d'intégrer la planification stratégique en tant que processus de gestion essentiel, notamment à l'appui des commissions d'études de l'UIT-T;

*b)* que l'UIT-T doit impérativement élaborer un plan stratégique propre au Secteur et aligné sur le Plan stratégique de l'UIT, soulignant la nécessité de réaliser une analyse de la situation à l'UIT-T et notamment du mandat et du programme de travail de chaque commission d'études apparentée au regard des pratiques adoptées dans le Secteur;

*c)* que la planification stratégique à l'UIT-T, notamment pour les commissions d'études du Secteur, devrait s'inscrire dans un processus plus large pour la mise en œuvre d'une approche de gestion axée sur les résultats au sein de l'UIT-T;

*d)* qu'il est nécessaire de procéder à une planification stratégique, à un examen et à un positionnement réguliers des commissions d'études de l'UIT-T, au sein de l'UIT-T et dans le Secteur plus généralement;

*e)* qu'il est de plus en plus essentiel d'intégrer la gestion axée sur les résultats (GAR) dans les activités de l'UIT-T, compte tenu de l'évolution rapide du Secteur et de l'exigence des membres de l'UIT-T et pour la réalisation des Objectifs de développement durable;

*f)* que les commissions d'études de l'UIT-T ont une position plus ou moins pertinente et solide dans leurs secteurs respectifs et qu'une planification stratégique exploitant les outils, méthodes et bonnes pratiques utiles est essentielle pour repositionner et/ou restructurer les commissions d'études de l'UIT-T;

*g)* qu'un cadre UIT-T de présentation des résultats aligné sur le plan stratégique de l'UIT doit énoncer clairement la vision, la mission, les catalyseurs, les produits et les résultats de l'UIT-T ainsi que les buts stratégiques propres au Secteur et permettrait de conférer une base stratégique plus solide à l'UIT-T;

*h)* que le plan stratégique de l'UIT-T doit être subdivisé en fonction des commissions d'études et être élaboré avec la participation des membres de l'UIT-T;

*i)* que le Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier (GTC-SFP) élabore un plan stratégique de haut niveau pour l'UIT, qui définit l'orientation stratégique générale des travaux de l'Union, entre deux conférences de plénipotentiaires,

notant avec préoccupation

*a)* que la pertinence et l'attrait des réunions des hauts dirigeants sont en baisse, ce qui se traduit notamment par une faible mobilisation du secteur privé dans les travaux et les activités des commissions d'études de l'UIT-T;

*b)* les efforts déployés par les groupes du rapporteur du GCNT afin que l'UIT-T soit plus pertinente et plus en adéquation avec sa mission, notamment en ce qui concerne la mobilisation du secteur privé dans les activités des commissions d'études de l'UIT-T, la restructuration des commissions d'études de l'UIT-T et le processus d'évaluation des réunions des hauts dirigeants, pour lesquels l'UIT-T ne dispose pas d'une base stratégique structurée et doit adopter une approche plus globale, intégrée et axée sur les résultats,

rappelant en outre

*a)* qu'il n'existe pas de gestion des risques stratégiques et opérationnels propre à chaque commission d'études de l'UIT-T et associée aux mesures d'atténuation pertinentes, à l'appétence au risque et aux contrôles qui seraient toutes liées et alignées sur l'approche en matière de gestion des risques institutionnels de l'UIT et sur le cadre et la politique de gestion des risques de l'UIT;

*b)* la nécessité de procéder à une planification stratégique propre à chaque commission d'études de l'UIT-T, ce qui suppose une connaissance approfondie du contexte interne et externe de l'UIT-T, y compris de ses commissions d'études;

*c)* la nécessité d'aligner le plan stratégique de l'UIT-T sur les plans budgétaire, opérationnel et de gestion des ressources humaines;

*d)* la Résolution 151 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires sur l'amélioration de la gestion axée sur les résultats à l'UIT, par laquelle les Directeurs des trois Bureaux sont chargés de continuer d'améliorer les processus et les méthodes associés à la mise en œuvre intégrale de la gestion axée sur les résultats et de budgétisation axée sur les résultats,

reconnaissant en outre

*a)* que les méthodes et programmes de travail devraient constituer des catalyseurs essentiels pour que l'UIT-T soit en adéquation avec sa mission et que, par conséquent, leur conception devrait contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UIT-T et à améliorer la capacité de l'UIT-T à répondre aux besoins de ses membres et du secteur privé;

*b)* que l'UIT-T a besoin de disposer d'une stratégie de communication à des fins de sensibilisation, de promotion et de coordination, afin de mobiliser plus avant les parties prenantes et d'attirer de nouveaux membres, et que cette stratégie doit pouvoir être reproduite au niveau des commissions d'études de l'UIT-T,

décide de charger le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

1 d'intégrer et de renforcer la planification stratégique au sein de l'UIT-T en tant que processus de gestion essentiel, conformément aux bonnes pratiques du CCI, pour faire en sorte que le Secteur de l'UIT-T soit en adéquation avec sa mission et qu'il contribue à la stratégie globale de l'UIT;

2 d'adopter une approche systématique de la gestion axée sur les résultats à l'UIT-T, y compris au sein de ses commissions d'études, et de faire rapport régulièrement au GCNT, au GTC‑SFP et au Conseil de l'UIT sur les mesures prévues et les mesures prises dans ce sens;

3 de procéder à une planification stratégique par commission d'études et notamment à une analyse de la situation interne et externe ainsi qu'à une gestion des risques stratégiques et opérationnels à intervalles réguliers, afin de mieux positionner les commissions d'études de l'UIT-T dans un contexte où l'environnement de la normalisation et les besoins en la matière évoluent rapidement;

4 de mettre au point une approche de gestion des risques à l'échelle de l'UIT-T tenant compte des risques stratégiques et opérationnels ainsi que des mesures d'atténuation associées;

5 d'élaborer un cadre UIT-T de présentation des résultats aligné sur la stratégie de l'UIT, conforme aux principes de la gestion axée sur les résultats, basé essentiellement sur la planification stratégique et tenant compte de l'analyse de la situation et de la planification propres à chaque commission d'études de l'UIT-T, entre autres aspects;

6 de rendre compte de la présence régionale dans le cadre UIT-T de présentation des résultats, ainsi que des objectifs, des produits attendus et des cibles associées en la matière, tout en définissant son rôle en tant que catalyseur essentiel de la stratégie de l'UIT-T;

7 d'identifier tous les principaux catalyseurs de réussite dans le cadre UIT-T de présentation des résultats, y compris la mobilisation du secteur privé, une structure et des programmes de travail permettant aux commissions d'études d'être en adéquation avec leur mission, une promotion et une coordination efficaces, la redynamisation des réunions des hauts dirigeants, l'appui du secrétariat du TSB, le site web de l'UIT-T, des plates-formes efficaces et à jour pour les réunions électroniques de l'UIT-T et les aspects connexes en matière de gouvernance et de gestion et la continuité des activités, entre autres;

8 de procéder à des examens stratégiques réguliers et de présenter les résultats au GCNT afin qu'il les examine plus avant et qu'il fournisse des orientations;

9 de mener des consultations avec les membres de l'UIT-T et le personnel du TSB concernant l'élaboration du cadre UIT-T de présentation des résultats, notamment afin d'identifier la proposition de valeur globale de l'UIT-T, d'élaborer une déclaration de vision, etc. tout en tenant compte de la diversité des mandats des commissions d'études de l'UIT-T,

charge le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications

1 de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du plan stratégique de l'UIT-T;

2 d'adopter une stratégie plus robuste fondée sur des éléments factuels pour la prise de décisions sur toutes les questions relatives à la gouvernance et à la gestion au sein de l'UIT-T, notamment sur celles qui sont liées à la restructuration des commissions d'études de l'UIT-T, à la mobilisation du secteur privé et au déroulement des manifestations du TSB, entre autres,

invite les États Membres et les Membres de Secteur

à contribuer au processus de planification stratégique de l'UIT-T et à tenir compte des résultats dans leurs contributions relatives aux programmes de travail des commissions d'études de l'UIT-T.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_